

COVID-19 : COMPTE RENDU AUDIO CONFERENCE DRFIP 974 du 21 AVRIL 2020

Généralités :

Sur le département, il y a 407 cas avérés de COVID-19, 16 hospitalisations et 2 personnes en réanimation.

Sur la journée du 14 avril 2020, 221 agents étaient présents sur les sites (174 le mardi 14 avril) et 129 agents en télétravail (129 le mardi 14 avril). Le DRFIP justifie l'augmentation par le visa des payes et pensions, la campagne IS et les déclarations de TVA en cours pour les SIE et le début de campagne IR.

La DRFIP maintient sa vigilance pour qu'il n'y ait, strictement que la présence des agents nécessaires à la réalisation des missions prioritaires. Ces agents sont mobilisés quotidiennement, partiellement ou ponctuellement, par roulement afin d'assurer ces missions.

Un rappel régulier est fait auprès des chefs de service pour veiller au respect des règles sanitaires (distanciation, gestes barrières et entretien des sites).

Plan de continuité de l'activité (PCA) :

Les comptabilités, les dépenses de l'État et des collectivités restent assurées. Malgré une baisse de l'activité économique, les recettes continuent d'être comptabilisées.

Le visa des payes d'avril est en cours et leur versement sera assuré pour les 3 branches de la fonction publique (État, hospitalière et territoriale).

Les SPF ré-ouverts depuis le 1er avril 2020, ont rattrapé leur retard sur l'enregistrement des réquisitions et actes notariaux. L'état hypothécaire est à jour.

En SIE, la campagne IS continue avec 561 demandes et obtentions de report d'IS ou de remboursement de crédit d'impôt : pour environ 15,4 millions d'euros.

Aujourd'hui, 8141 entreprises ont déposé des dossiers de demandes de Fonds de Solidarité de l'Etat, représentant une aide moyenne de 1372,00 € pour un total de 11,2 millions d'euros. Ces aides sont traitées en masse par CHORUS laissant à charge du local les aides rejetées. 1139 rejets de demande de paiement sont actuellement traités par les 2 BDV et la DIRCOFI.

La campagne IR est fixée comme une mission prioritaire par la DG. Elle débute le 20 avril pour se terminer le 11 juin, pour les télédéclarations et, le 12 juin, pour les déclarations papiers.

Ce matin ce matin une audioconférence avec les chefs de services et agents des SIP et trésoreries mixtes sur les nouveautés fiscales.

Une ligne téléphonique supplémentaire dédiée sera mise en place à partir du jeudi 23 avril 2020, avec un re-routage des communications vers 40 téléphones portables en cours de distribution à des agents aujourd'hui en confinement. Ces agents pourront apporter des réponses généralistes aux usagers et demanderont un rappel par le SIP, si la réponse nécessite la consultation du dossier du contribuable.

La CGTR Finances publiques signale qu'il ne faudrait pas que cette procédure complique encore plus le circuit de l'utilisateur.

Vendredi 24 avril 2020, une audioconférence est prévue entre les chefs de services des SIP et trésoreries mixtes, pour faire un bilan sur la première semaine de campagne.

Une conférence de presse est prévue demain, portant notamment sur la déclaration automatique. Les chefs de services vont recevoir une note départementale qui indique toutes les modalités d'accueil pendant la campagne. L'ajustement des agents présents sur site doit se faire quotidiennement en fonction des besoins réels.

L'ensemble des OS constate qu'au premier jour de campagne IR, le nombre d'agents en présentiel dépassait les 60% des effectifs implantés dans certains SIP. Il est demandé au DRFIP (même s'il ne souhaite prendre aucune initiative locale !), qu'à minima il fasse respecter la directive nationale qui est de 25% de présence en début de campagne, allant jusqu'à 40% en pic de campagne.

La CGTR Finances publiques a exigé par courrier au DRFIP, le 20 avril 2020, le report de la campagne après le dé-confinement, précisant qu'il ne s'agissait pas d'une mission prioritaire.

Conjointement, les OS proposent que les mesures de simplifications offertes aux entreprises (déclarations sur l'honneur) soient généralisées aux particuliers. Ainsi, les administrés pourraient faire leurs démarches (CAF, bourses, continuités territoriales, etc) dans les mois à venir sans l'absolue nécessité d'avoir leurs avis d'imposition ou de non-imposition.

Ce dispositif est presque indispensable dans un département comme le notre avec plus de 40% de foyers non-imposables. Il peut se concevoir sur l'ensemble du territoire français.

Le DRFIP répond qu'il relaiera la proposition à l'audioconférence dédiée aux DOM, mais reste frileux à une remonté à la DG, de peur que cette dernière ne valide pas la procédure, ce qui l'empêcherait de mettre en application ce dispositif, à La Réunion, avec l'accord des administrations locales.

Gestion RH :

A partir de demain, le trafic aérien et de fret va s'intensifier. La DRFIP compte obtenir rapidement les brochures IR bloquées actuellement à Roissy, ainsi que la livraison de 24 ordinateurs portables à destination du télétravail.

Concernant la prise en charge des frais de repas, le DRFIP a pris l'initiative (à noter !) de ne pas demander de justificatifs sur l'ensemble de la période de confinement (cad jusqu'au 11 mai 2020). Les agents n'auront qu'une déclaration sur l'honneur à produire à l'appui de leur demande de remboursement de frais.

Les agents actuellement en possession de la carte « apetiz » ne bénéficient pas de cette prise en charge. La DG examine la possibilité d'offrir le choix d'abandon du bénéfice de la carte « apetiz » à la prise en charge via FDD.

Il est rappelé que même si les OS demandent un maintien des agents en télétravail lors du dé-confinement, il ne faudrait pas que le télétravail soit imposé à chacun après la crise sanitaire.

Lors de l'audioconférence précédente, la CGTR Finances publiques avaient signalé les difficultés rencontrées par les lauréats externes des concours C, B et A, pour la prise en charge de leurs billets d'avion. Le DRFIP devait alerter la DG et les instances locales pour trouver des solutions ne pénalisant pas ces nouveaux agents. Le DRFIP n'a, dans les faits, pris contact uniquement avec les services de LADOM. Ces derniers s'engageant à une vigilance particulière pour les lauréats des concours.

Dans le cadre de la campagne de lutte contre les violences conjugales et les discriminations, la CGTR Finances publiques demande la communication de la répartition femme/homme des agents confinés en ASA. Dans un même temps, elle demande la même répartition (femme/homme) des agents mobilisés en présentiel.

Hygiène et sécurité :

Le DRFIP précise qu'un rappel du respect des règles sanitaires et de la distanciation sociale est fait régulièrement aux chefs de service. Il leurs ait régulièrement transmises les fiches sanitaires, individuelles ou collectives du SG.

La DRFIP a un stock de gel hydroalcoolique suffisant mais privilégie pour le moment le lavage des mains au savon pour préserver le stock jusqu'au dé-confinement.

La DRFIP a reçue 2000 masques. 6000 masques sont en attentes de livraisons.

75 plexiglas sont commandés en local, permettant ainsi l'installation avant le dé-confinement, le 11 mai 2020.

La CGTR Finances publiques s'inquiète. Avec 8000 masques en stock et aucune visibilité sur une dotation supplémentaire, avec un usage de 2 masques par agents, par jours, la DRFIP ne tiendra qu'un mois ! La crise sanitaire ne s'arrêtera pas 1 mois après le dé-confinement !

Dé-confinement :

Aujourd'hui, aucune consigne ou directive de la DG. Malgré les demandes des OS, le DRFIP ne prendra aucune décision hors champs des décisions ou des doctrines nationales.

La CGTR Finances publiques et les autres OS demandent la tenue d'un CHSCT avant la date de dé-confinement.

À ce CHSCT, la CGTR Finances publiques demande que soit présenté un plan organisationnel pour chaque site ou service qui prendra en compte:

- _ l'organisation des locaux pour la distanciation sociale
- _ l'organisation du travail pour limiter les croisements et les contacts des personnels
- _ les masques, gels hydroalcooliques, gants, pour tous les agents, en nombre suffisant et ce, quelque soit les recommandations officielles
- _ nettoyage et désinfection intensif des locaux
- _ maintien de la possibilité d'être en ASA, pour les agents en garde d'enfant et les personnels fragiles
- _ maintien des collègues qui sont équipés en télétravail
- _ maintien de la banalisation des journées de travail
- _ pour les agents non-empêchés et en non-télétravail, prévoir des retours par rotations (soit par journée ou par ½ journée), pour que la distanciation sociale soit disponible partout
- _ fournir gants et masques pour les agents devant prendre les transports en commun pour se rendre sur leur lieu de travail
- _ mise à disposition de masques au public reçu en zone administrative.

Le DRFIP acte la demande de CHSCT qui devrait être programmé vers la fin avril 2020, avec ou sans les directives nationales.

Prochaine audio conférence DRFiP/OS à le mardi 28 avril 2020 à 9h30.